

LE CONCEPT D'INNOVATION SOCIALE DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Résumé

Depuis de nombreuses décennies, le mouvement de défense des droits des personnes handicapées se bat pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées et la redéfinition de leur rôle dans la société. Si l'adoption de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en 2006 a marqué une étape importante pour ce mouvement, la traduction des compromis adoptés en changements concrets est encore un travail en cours. Le processus de transformation implique non seulement la réforme et le développement d'un cadre juridique et politique approprié, mais aussi la création de nouveaux services et produits, l'adaptation et la reconception des infrastructures, la modification des perceptions sociétales sur le handicap et d'autres défis sociaux complexes.

L'innovation sociale apparaît comme un outil essentiel pour relever ces défis, permettant d'explorer des solutions innovantes et inédites pour répondre aux besoins et aux aspirations des personnes handicapées, tout en amplifiant leurs voix, leurs préférences et leurs désirs.

Cependant, le concept d'innovation sociale est encore en construction, avec des débats continus sur sa définition parmi les universitaires et les chercheurs. Pendant ce temps, les acteurs impliqués dans la transformation nécessaire, tels que les services sociaux ou les décideurs politiques, cherchent des lignes directrices et des éclaircissements sur ce qui constitue ou non une innovation sociale, ou sur la manière de promouvoir ces innovations sociales dans le domaine du handicap.

Dans ce contexte, cette étude vise à élaborer une définition pratique de l'innovation sociale appliquée au domaine du handicap et à identifier les facteurs favorisant son adoption par le secteur public. La définition proposée s'appuie sur une analyse documentaire, des recherches de terrain et des entretiens avec des experts. L'étude identifie les facteurs clés permettant au secteur public de faciliter et de rendre possible l'innovation sociale, en s'appuyant sur des entretiens avec des experts et des innovateurs sociaux.

Le document explore le concept d'innovation sociale en relation avec le handicap, examine le paysage juridique et politique qui l'influence en Europe, présente les facteurs et les facilitateurs de l'intervention du secteur public et propose des conclusions et des recommandations pour l'action future.

L'innovation sociale dans le domaine du handicap

Bien que l'innovation sociale ne soit pas un concept nouveau, elle est encore en phase de construction, à la

recherche d'un consensus parmi les universitaires et la littérature scientifique. Différentes publications et revues systématiques (Hernández-Ascanio et al., 2017; The Young Foundation, 2012) ont analysé la manière dont l'innovation sociale est définie dans la littérature scientifique, trouvant un grand nombre de définitions qui varient en fonction de la discipline ou du contexte dans lequel elles sont utilisées.

Étant donné qu'il n'existe pas de définition commune/agrée de l'innovation sociale, cette étude propose une définition pratique de ce qu'est l'innovation sociale dans le domaine du handicap afin de comprendre la signification de l'innovation sociale dans le cadre des services d'aide aux personnes handicapées sur une base paneuropéenne :

"L'innovation sociale dans le domaine du handicap fait référence à la génération, au développement, à l'expérimentation et à la mise en œuvre d'idées et de pratiques novatrices, dans un contexte spécifique, qui répondent aux besoins et aux souhaits des personnes handicapées. Ces pratiques doivent être des solutions centrées sur la personne qui permettent aux personnes handicapées de jouir pleinement de tous leurs droits humains, de respecter leur voix, leur choix et leur contrôle, de promouvoir leur vie indépendante au sein de la communauté, et de garantir leur participation dans tous les domaines de la vie, y compris les affaires publiques. En outre, les personnes handicapées doivent jouer un rôle actif, non seulement dans la conception de ces nouvelles pratiques et solutions, mais aussi dans leur mise en œuvre, leur validation, et d'autres étapes, en créant de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations, tout en transformant les relations sociales et en renforçant la capacité d'action des personnes handicapées".

La définition de travail proposée est basée sur :

1. L'identification des ingrédients clés de l'innovation sociale selon l'analyse des différentes définitions de certains des acteurs institutionnels les plus importants, et des universitaires sur la base de l'examen effectué par The Young Foundation (2012), Hernández-Ascanio et al. (2017) et le projet SEED (Seed, n.d.).
2. L'identification des besoins, des demandes et des aspirations actuels des personnes handicapées reflétés dans les documents clés (CDPH, "Transformation des services pour les personnes handicapées" et "Stratégie de l'Union pour l'égalité des droits des personnes handicapées, 2021-2030").
3. Retour d'informations de la part d'experts dans le domaine du handicap.

La définition pratique de l'innovation sociale dans le domaine du handicap contient plusieurs concepts qui doivent être clarifiés pour garantir une meilleure compréhension. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des critères à prendre en compte lors de l'évaluation d'une innovation sociale dans le domaine du handicap. Une vue plus approfondie de ces concepts est fournie dans la section 3 de l'étude.

Tableau 1. Innovation sociale dans le domaine du handicap : exigences minimales, critères et principes de bonnes pratiques

Exigences minimales	<ul style="list-style-type: none"> - Une innovation sociale dans le domaine du handicap doit respecter tous les droits fondamentaux des personnes handicapées, y compris le respect de la voix, du choix et du contrôle des personnes handicapées, l'agence morale, le consentement éclairé, le respect de la vie privée, l'accessibilité et la promotion de l'inclusion.
Une innovation sociale dans le domaine du handicap est une pratique qui¹ :	<ul style="list-style-type: none"> • représente la nouveauté • améliore efficacement le bien-être des personnes handicapées • propose des solutions centrées sur la personne et fondées sur une approche des droits de l'homme • propose des solutions qui tiennent compte du genre, de la sexualité et de la culture • responsabilise les personnes handicapées, leurs familles et leurs communautés • crée de nouvelles relations sociales ou collaborations • renforce la capacité d'action des personnes handicapées • retient une approche ascendante (bottom-up) • est conduite par des personnes handicapées • contribue à des changements positifs dans les attitudes, les mentalités et les valeurs
Principes de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Durabilité • Responsabilité • Accessibilité financière • Transférabilité/Scalabilité

Promotion et soutien de l'innovation sociale : principaux facteurs

L'Union européenne a mis en œuvre plusieurs programmes et initiatives pour soutenir des projets d'innovation sociale qui trouvent des solutions à différents défis sociaux, y compris l'inclusion des personnes handicapées à tous les niveaux : emploi, éducation, etc. Le Fonds Social Européen+(FSE+) et son FSE Innovation sociale+ font partie de la stratégie suivie par l'Union européenne pour promouvoir et soutenir l'innovation sociale et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire . Une révision des initiatives et des programmes les plus importants qui fournissent un environnement favorable à l'innovation sociale au niveau de l'Union européenne est présentée dans la section 4 de l'étude.

La section 5, quant à elle, se concentre sur l'identification des facteurs et des facilitateurs de l'innovation sociale qui devraient être mis en œuvre par le secteur public. L'identification de ces facteurs et facilitateurs est basée sur des recherches documentaires et de terrain, impliquant des entretiens avec des experts et des innovateurs sociaux qui ont fourni de précieuses informations et perspectives.

La liste des facteurs identifiés lors de la recherche de terrain est présentée dans la figure suivante.

¹ Adapté du briefing d'EAPN "Through social innovation to better social inclusion in the EU" et en tenant compte du Cadre européen de qualité pour les services sociaux (<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6140&langId=en>).

European Association of Service providers
for Persons with Disabilities



Figure 1. Principaux moteurs de l'innovation sociale dans le domaine du handicap qui devraient être adoptés par le secteur public

L'EASPD est l'Association européenne des prestataires de services aux personnes handicapées. Il s'agit d'une organisation européenne à but non lucratif qui représente plus de 20 000 organisations de services sociaux et d'aide aux personnes handicapées à travers l'Europe. L'objectif principal de l'EASPD est de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées grâce à des systèmes de